

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### BMCI Premium Opportunity II

FCP

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 05/12/2019 sous la référence n° VP19191

**Ikhlās METTIQI**  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne



**Mohamed AMRANI**  
Directeur Général

#### Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : Compte tenu de la stratégie d'investissement opportuniste du FCP BMCI Premium Opportunity II, aucun indice de référence n'est adapté
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de capter ponctuellement les opportunités haussières sur le marché Action et de profiter de la volatilité court terme de la courbe sur le marché Taux
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif, selon les opportunités du marché obligataire, à hauteur de 90%, sans les atteindre, hors titres d'OPCVM «obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances et selon les opportunités du marché actions, le FCP investira un maximum de 15% en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscriptions cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds n'investira ni en titres d'OPCC, ni en obligations subordonnées perpétuelles.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Titres d'OPCVM ;
  - Actions ;
  - Obligations d'émetteurs publics ou privés ;
  - Titres de créances négociables ;
  - Dépôts à terme ;
  - Titres de créances émis ou garantis par l'état ;
  - Titres émis par les FPCT ;
  - Certificats d'investissement ;
  - Droits d'attribution ou de souscription.
- Durée de placement recommandée : 1 an
  - Souscripteurs concernés : Grand public



## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01<sup>er</sup> avril au 31 mars**
- Valeur liquidative d'origine : **10,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT, et dans les centres de la BMCI Banque Privée, par voie d'affichage hebdomadairement (tous les vendredis jours ouvrés), et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

**Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues aux centres de Banque Privée de la BMCI et au siège de BMCI Asset Management du lundi à 8h au jeudi à 15h45min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**

- Affectation des résultats : **Mixte, Le FCP est mixte capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement sur décision du Directeur Général de BMCI ASSET MANAGEMENT.**

**Les clients seront informés par courrier au plus tard la veille de la mise en distribution.**

**En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle ci devra être actée sur un PV et devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois suivant la clôture de l'exercice.**

**La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**



### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - **Au maximum 3% HT des montants souscrits dont 0,2% HT part incompressible acquise au fonds.**
  - Commission de rachat maximale :
    - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés dont 0,1% HT part incompressible acquise au fonds.**
  - Cas d'exonération :
    - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.**  
**Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.**
- Frais de gestion :
  - **2%, Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation BMCI AM	Prestation BMCI AM: Frais de Gestion – Frais du Dépositaire – Commissions de l'AMMC – Frais Maroclear – Frais du Commissaire aux Comptes – Vie Sociale
Frais du Dépositaire	0,07% hT
Commissions de l'AMMC	0,025% ht
Frais Maroclear	3 600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	20 000 dh ht annuel
Vie Sociale	20 000 dh ht annuel



#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **09/09/2019, GP19159**
- Société de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI**.

**Responsable à contacter:**

**Mohamed AMRANI** en sa qualité de directeur Général

**Numéro de téléphone : + 212 5 22 92 69 01 / Mail : mohamed.amrani@bnpparibas.com**

- Dépositaire : **BMCI** sise à **26- Nation Unies – Casablanca** représenté par **Rachid MARRAKCHI**.

**Responsable à contacter:**

**Rachid MARRAKCHI** en sa qualité de directeur Général.

**Numéro de téléphone : + 212 5 22 46 11 00 / Mail : rachid.marrakchi@bnpparibas.com**

- Commercialisateur (s) :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00
BMCI	Rachid MARRAKCHI	05 22 46 10 00

***La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.***

***Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.***

